



## Reconnaissance de deux enfants

Par **Pascal50**, le **26/12/2016 à 18:02**

Bonjour,  
actuellement je suis séparé,et en cour de divorce.  
Moi et madame somme restés en très bon termes.  
Ma question est la suivante,  
je me suis remis avec une femme ayant 2 filles 4 et 9 ans,depuis environ 1 an et demi.  
Je désirerais les reconnaitre avant que le divorce ne sois prononcé,est-ce possible?,si oui  
qu'elles démarches dois-je effectuer.  
Mon épouse est au courant de ma situation familial,et de la présence des deux filles,sachant  
que aucunes des démarches que je ferais pour reconnaître les filles ne la dérangera.  
je vous remercie par avance pour vos précieux renseignements.

Cordialement.

Pascal

Par **cocotte1003**, le **26/12/2016 à 18:28**

Bonjour, tout dépend de la situation des filles, si elles n'ont été reconnu par aucun père, vous pouvez le faire dans n'importe quelle mairie, cordialement

Par **amajuris**, le **26/12/2016 à 18:34**

bonjour,  
même étant toujours marié, vous pouvez reconnaître les enfants d'une autre femme.  
ils deviendront alors vos héritiers peut être en concurrence avec vos véritables enfants.  
je m'interroge sur le principe de reconnaître les enfants d'une enfant dont vous savez que ce ne sont pas les vôtres.  
imaginez que dans quelque années vous vous séparez et vous devrez alors payer des pensions alimentaires à ces enfants que vous aurez peut être perdus de vues.  
si j'émetts cette remarque, c'est qu'il n'est pas rare que des hommes ayant reconnu des enfants qui n'étaient pas les leurs, veulent après une séparation, faire un désaveu de paternité qui est impossible si vous avez élevé ces enfants pendant 5 ans au moins.  
salutations  
NB: Dans les messages d'aujourd'hui, il y a justement une question d'un homme qui a reconnu un enfant qui n'était pas le sien et qui veut faire un désaveu de paternité.